



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- 1) **Cotisation / Inscription** : la cotisation est obligatoire, elle donne accès aux installations et permet de bénéficier des prestations du club, elle n'est pas remboursable. L'inscription est individuelle et nominative, elle implique l'acceptation des CGV et du règlement intérieur du club.
- 2) **Abonnement annuel** : les séances sont consécutives à jour et à heure fixe, même pendant les vacances scolaires. Aucune séance ne peut être récupérée si vous êtes absent(e). L'abonnement doit être réglé en septembre. Tout changement d'horaire doit être validé sur proposition de l'enseignant uniquement.
- 3) **Cartes d'heures** : les cartes d'heures permettent de monter à la fréquence que vous voulez, au jour et à l'heure de votre choix selon votre niveau. Elles sont valables 2 ans, tant que l'adhérent est à jour de sa cotisation. Une carte « *complémentaire* » est disponible si vous montez en dehors de votre abonnement.
  - Les cartes entamées ou non entamées, ne sont ni remboursables ni cessibles.
- 4) **Remboursement / Annulation** :
  - **Conditions d'annulation** :  
Les cours non pris sont perdus et non récupérables à l'exception du cas suivant :
    - Accident au cours de la pratique encadrée au club.
  - **Condition de remboursement de l'abonnement** :  
La demande de remboursement de l'abonnement doit se faire par écrit.
    - Accident au cours de la pratique encadrée au club entraînant une longue convalescence.
    - Déménagement (présenter un justificatif)
    - Longue maladie (présenter un certificat médical)Le remboursement se fera au prorata des heures effectuées.
- 5) **Animations / stages / compétitions** :  
Les animations, stages et compétitions doivent être réglées à l'inscription. La réservation ne sera effective qu'après le règlement effectué. Aucun remboursement ne sera effectué pour les absences non décommandées 48h à l'avance. Dans tous les cas d'absence à une compétition FFE, prévenue ou non, le montant de l'engagement reste dû dans sa totalité ainsi que le « forfait concours » si l'équidé n'a pu être mis à disposition d'un autre cavalier.
- 7) **Licence / Assurance individuelle accident** :  
Pour pratiquer l'équitation, la licence fédérale est obligatoire, elle vous assure dans tous les centres affiliés de France, vous permet de passer des examens fédéraux et participe à une dynamique sportive. Elle n'est pas remboursable. Les conditions d'assurance de la licence sont détaillées sur la fiche de pré-inscription ou sur le site [www.ffe.com](http://www.ffe.com).  
Toute licence prise par La Randonnée doit être accompagnée d'une cotisation au Club.
- 8) **Recommandations** :
  - Tenue du cavalier** : la tenue doit être correcte. Le port de la bombe 3 points est obligatoire comme celui de bottes, ou boots et mini-chaps.
  - Cours** : Le cavalier doit prévoir au minimum 15 minutes avant et après sa reprise pour assurer les soins et s'occuper de sa monture. A noter que dans les cours d'une heure sont compris les temps de montée et descente de cheval ou de poney sur le lieu d'exercice, réglage du matériel, trajet écuries-lieu d'exercice.
  - Matériel et installations** : Il est demandé aux cavaliers de veiller à la propreté et au bon état du matériel et des installations et de laisser le harnachement, mis à leur disposition, propre et en bon état.
  - Principales consignes de sécurité** :
    - Il est formellement interdit de fumer dans l'enceinte du club autant à l'intérieur des bâtiments qu'à l'extérieur.
    - Veiller à ce qu'aucun objet (poussette, vélo, etc...) n'encombre les allées empruntées par les chevaux.
    - Les chiens doivent être tenus en laisse.